DE_079_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du samedi 02 août 2025

Date convocation 29 JUIL. 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 1

Le deux août deux mille vingt-cinq, à 18h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL

Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY

Absent(e)s et représenté(e)s: Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET

Excusé(e)s:

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Lisa CLARY : Pour.
Jean-Claude AUBERLET : Pour.
Robert DEMOLIN : Pour.
Charles ALDROVANDI : Pour.
Isabelle BENOIT : Pour.
Corentin CAPELIER : Pour.
Rémy MONET : Abstention.
François ROUVEYROL : Pour.
Patrick ROY : Pour.

Objet: Création d'un emploi saisonnier d'Adjoint technique à raison de 4 heures hebdomadaires

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante la charge de travail importante au Village de gîtes durant la période estivale de juillet et août. Le taux de rotation des vacanciers s'est accru et la gestion du ménage des logements nécessite une augmentation de la main d'oeuvre disponible lors des jours d'arrivée/départ.

Le recrutement d'un adjoint technique saisonnier, sur un temps non complet de 4 heures hebdomadaires, est proposé pour contribuer à absorber ce surcroît de travail.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE le recrutement d'un adjoint technique tel qu'exposé ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance — Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance — François ROUVEYROL

Date de transmission de l'acte: 05/08/2025
Date de reception de l'AR: 05/08/2025
048-214800195-DE_079_2025-DE
AGEDI